

COMPRENDRE LES LOGOS



Le Point Vert

Ce logo ne donne pas de consignes de tri. Il signifie que le producteur du produit paye une contribution afin de financer l'organisation du tri dans les communes.



Ces logos sont présents sur les emballages plastiques pour indiquer la nature de la résine utilisée. Bien que le logo donne l'impression que le produit soit recyclable, ce n'est pas vraiment le cas.

Sur le territoire Convergence Garonne, seules les matières suivantes sont à trier dans le bac jaune* :



PET ou PETE : bouteille ou bidons transparents ou colorés



PE-HD ou HDPE : bouteilles ou bidons opaques

* à compter du 1^{er} janvier 2023, tous les emballages plastiques seront à trier.



La poubelle barrée

Apposé sur les piles, les ampoules, les produits dangereux ou les déchets d'équipements électriques et électronique, ce logo signifie que le produit doit faire l'objet d'une collecte séparée. Il ne doit pas être jeté dans la poubelle mais doit être apporté en magasin ou en déchèterie.



L'anneau de Möbius

L'anneau de Möbius informe sur le caractère recyclable de l'emballage, sans toutefois donner d'indications sur la matière à partir de laquelle est composé l'emballage. Ainsi, si ce logo est apposé, le produit est recyclable.



Accompagné d'un pourcentage, ce logo indique la quantité de matière recyclée utilisée pour fabriquer l'emballage, mais il n'est pas forcément recyclable.



Le Triman

Ce logo signifie que le produit ou l'emballage est recyclable et doit être trié selon les 4 gestes de tri suivants :

- Dans la poubelle de tri
- En point d'apport volontaire
 - En déchèterie
 - Ou en magasin

Ce logo est actuellement le plus fiable pour référencer le tri.



Le Tidy man

Ce logo ne donne pas de consigne de tri. Il incite les consommateurs à jeter le déchet dans une poubelle et non sur la voie publique.